

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 599 pris en conseil d'administration approuvant le plan de deux terrains militaires sis à Boulaos...

n° 599

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 juin 1938

Numéro JO
n° 499 du 30/06/1938

Date du numéro
30 juin 1938

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844; rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis: Vu l'arrêté du 8 décembre 1925, fixant les conditions d'application du décret susvisé: Vu le plan dressé par M. Delaunay, géomètre, et signé par MM. le chef du Service des travaux publics, le receveur des domaines et le commandant supérieur des troupes de la Côte française des Somalis

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 13 juin 1938:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé le plan ci-annexé de deux parcelles de terrain d'une superficie de 10.360 mètres carrés et 6.564 m² 50 sises a Boulaos et affectées à l'autorité militaire en vue de la construction de logements pour sous-officiers.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

Deschamps.